



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 juillet 2010
D - 20100430

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/07/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 19 juillet Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, (quitte la séance de 15 h 50 à 16 h 50) M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, (présent jusqu'à 16 h 40), Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Fabien ROBERT, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES, Mme Constance MOLLAT, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Renouvellement de cotisation à l'association des biens français du patrimoine mondial. Autorisation.

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suite à la décision 20090102 du conseil municipal du 2 mars 2009, la Ville a adhéré à l'Association des biens français du patrimoine mondial. L'ABFPM réunit 18 sites sur les 33 sites français inscrits par l'UNESCO sur la Liste du patrimoine mondial.

Cette association a pour objet d'améliorer la qualité de la protection et la mise en valeur des biens inscrits, de prendre part aux réflexions relatives aux politiques publiques conduites en France et d'échanger avec tous les biens culturels et naturels de la communauté internationale qui constituent un patrimoine universel.

Trois commissions ont été créées à cet effet sur les thèmes "communication", "plans de gestion" et "relations internationales".

Leurs perspectives d'action sont les suivantes :

En termes de communication :

- suite aux rencontres organisées à Besançon les 6 et 7 mai 2010, les échanges d'expériences et de bonnes pratiques vont se poursuivre entre les membres.
- l'ABFPM poursuit son action de lobbying pour la protection et la valorisation du patrimoine mondial en France et à l'international.
- une lettre d'information électronique, un dossier de presse commun, un outil web, un guide vert Michelin et un partenariat avec Atout France en vue de la création d'un « club des sites français du patrimoine mondial » vont contribuer à la communication externe et la promotion touristique des biens.

En termes de plan de gestion :

- Une charte pour la gestion des biens français a été adoptée lors de l'Assemblée générale du 6 mai 2010 et un travail sur les plans de gestion est engagé sur huit sites pilotes dont Bordeaux.
- L'association va se rapprocher des autres associations européennes et envisage des relations avec l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial.

En termes de relations internationales :

- L'ABFPM va réaliser une étude à la demande du Ministère de la Culture afin de réaliser un manuel sur les questions de renouvellement urbain à destination des villes de petite et moyenne taille des pays en voie de développement.

La participation de la Ville à l'Association des biens français du patrimoine mondial permet de perfectionner, dans le cadre d'un réseau, la gestion du site de Bordeaux-Port de la Lune, de favoriser les relations avec les acteurs institutionnels du patrimoine et de faire rayonner l'image patrimoniale de la ville.

Le montant de la cotisation à l'association pour l'année 2010 s'élève à 1.500 euros.

Par ailleurs, monsieur le Maire s'est vu proposer d'être vice trésorier au sein du bureau de l'association.

En conséquence, Messieurs, Mesdames, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser à l'association une cotisation de 1.500 € qui sera imputée sur le budget de la Ville (fonction 824 - compte 6281).
- autoriser monsieur le Maire à être vice-trésorier au sein du bureau de l' ABFPM.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 juillet 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire